



**Nations Unies**

**Commission de statistique**  
**Rapport sur la vingt-huitième session**

**Conseil économique et social**  
**Documents officiels, 1995**  
**Supplément No**

# Commission de statistique

## Rapport sur la vingt-huitième session

Conseil économique et social  
Documents officiels, 1995  
Supplément No



Nations Unies · New York, 1995

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

E/1995/28  
E/CN.3/1995/27

RAPPORT DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE SUR  
LES TRAVAUX DE SA VINGT-HUITIÈME SESSION

(27 février–3 mars 1995)

RÉSUMÉ

Au cours de sa vingt-huitième session, la Commission de statistique a examiné cinq grandes questions : a) travaux des équipes spéciales interinstitutions portant sur huit domaines, à savoir la comptabilité nationale, les statistiques de l'industrie et du bâtiment, les statistiques du commerce international, les statistiques des finances, les statistiques des prix, les statistiques des services, les statistiques de l'environnement et l'évaluation de la pauvreté; b) statistiques démographiques, sociales et statistiques des migrations, y compris préparatifs du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000; c) problèmes cruciaux en matière de statistiques économiques; d) élaboration de classifications économiques; e) coopération technique dans le domaine statistique. La Commission a par ailleurs célébré le cinquantenaire des travaux statistiques internationaux du système des Nations Unies.

La Commission a donné à chacune des équipes spéciales des instructions précises portant sur leurs domaines de travail et priorités respectifs. Elle a notamment souligné combien il importait que le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993) soit effectivement appliqué, et demandé une étude stratégique où seraient définis des critères permettant de juger des progrès à cet égard; réaffirmé le rôle central que les commissions régionales sont appelées à jouer pour encourager l'application du Système et la suivre; conseillé des mesures propres à faciliter l'application dans les différents pays de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rev. 3); demandé une révision des Recommandations internationales relatives aux statistiques du bâtiment de l'ONU; convenu de mettre un terme aux recherches internationales sur la manière d'ajuster, pour les rendre plus comparables à l'échelon international, les données relatives au commerce international communiquées par les pays; approuvé le plan et l'esquisse d'une révision des concepts et définitions utilisés par l'ONU dans les statistiques du commerce international, ainsi qu'un manuel à l'intention des pays; et décidé de ne pas réviser la Classification type pour le commerce international (CTCI, Rev. 3).

La Commission a également prié l'Équipe spéciale des statistiques des prix de mener à bien les activités d'enquête prévues dans son programme de travail en se concentrant sur les aspects de la question de l'harmonisation des indices des prix à la consommation qu'elle pourrait traiter compte tenu des délais et des ressources prévus; approuvé l'organisation par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), d'un atelier sur les statistiques relatives aux secteurs nationaux des services; approuvé le projet de constitution d'un inventaire des données disponibles portant sur le commerce des services, prélude au développement des statistiques dans ce domaine; approuvé un programme de compilation internationale d'indicateurs de l'environnement

obtenus des services nationaux de statistique à partir d'un groupe d'indicateurs de base; prié le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination d'étudier comment le cas échéant poursuivre les travaux sur l'évaluation de la pauvreté; et demandé la mise en place du système de statistiques mondiales, dans le but de répondre efficacement, en matière de statistiques des problèmes sociaux, aux besoins qui ont été constatés lors du Sommet mondial pour le développement social.

Pour ce qui est des statistiques démographiques, sociales et des statistiques des migrations, la Commission a approuvé la poursuite du Programme international visant à accélérer l'amélioration des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil, la révision des Recommandations concernant les statistiques des migrations internationales de l'ONU, et l'achèvement du Recueil de statistiques des établissements humains en temps voulu pour la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), prévue pour juin 1996; elle s'est félicitée de la publication de la deuxième édition de Les femmes dans le monde : des chiffres et des idées en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir en septembre 1995; elle a prié la Division de statistique d'établir un projet de classification des activités en fonction de l'emploi du temps; a convenu qu'il importait de continuer à élaborer des statistiques des déficiences, incapacités et handicaps, et a prié la Division de statistique de mettre au point un ensemble minimum de catégories à inclure dans les tableaux et de tableaux de base. La Commission a également approuvé les préparatifs prévus pour le Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000, notamment l'établissement des manuels et des documents didactiques nécessaires, et a recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de résolution relatif au Programme.

La Commission a ajouté à son ordre du jour un point supplémentaire intitulé "Problèmes cruciaux en matière de statistiques économiques" : elle entendait notamment par là les difficultés que suscitent la définition et la diffusion en temps utile d'indicateurs économiques pertinents et exacts, ainsi que l'interprétation et l'application de ces indicateurs, et la manière dont le public en perçoit l'exactitude. Il a été jugé indispensable de résoudre ces difficultés si l'on voulait préserver la fiabilité des statistiques, de sorte que la Commission a demandé à plusieurs organisations internationales et à plusieurs pays de réaliser des études sur le sujet.

La Commission a approuvé un plan stratégique d'élaboration de classifications économiques, et un plan précis de révision de la Classification centrale de produits (CPC) provisoire, découlant des travaux du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services.

Ayant examiné la situation de la coopération technique dans le domaine des statistiques, la Commission a demandé un rapport analytique sur la situation d'ensemble du financement, sur les priorités à cet égard et sur la répartition des fonds, ainsi qu'une analyse des incidences, dans les pays, des nouveaux arrangements relatifs aux dépenses d'appui des organisations.

À l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire des travaux statistiques internationaux du système des Nations Unies, la Commission a entendu des déclarations de M. W. Seltzer, ancien Directeur de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, et du Président actuel de la Commission.

La Commission a approuvé le programme de travail et les priorités proposés, le schéma proposé de plan à moyen terme de la Division, ainsi que les travaux portant sur le Système de gestion de l'information économique et sociale des Nations Unies (UNESIS), et a souligné qu'il importait de le mener à bien.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
I. QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION . . . . .	1 - 4	1
A. Projet de résolution . . . . .	1	1
B. Projet de décision . . . . .	2	2
C. Questions portées à l'attention du Conseil . . . . .	3 - 4	6
II. CÉLÉBRATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DES TRAVAUX STATISTIQUES INTERNATIONAUX DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES . . . . .	5 - 7	7
III. COMPTABILITÉ NATIONALE . . . . .	8 - 12	8
IV. STATISTIQUES DE L'INDUSTRIE ET DU BÂTIMENT . . . . .	13 - 16	11
V. STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL . . . . .	17 - 19	13
VI. STATISTIQUES DES FINANCES . . . . .	20 - 24	15
VII. STATISTIQUES DES PRIX . . . . .	25 - 30	16
VIII. STATISTIQUES DES SERVICES . . . . .	31 - 38	18
A. Projet de proposition concernant un atelier sur le secteur des services (à l'intérieur des pays) dans les pays en développement . . . . .	31 - 33	18
B. Équipe spéciale des statistiques des services . . . . .	34 - 38	18
IX. CLASSIFICATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES . . . . .	39 - 48	20
A. Groupe d'experts des classifications internationales . . . . .	40 - 46	20
B. Groupe de Voorburg sur les statistiques des services . . . . .	47 - 48	21
X. STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES . . . . .	49 - 62	22
A. Statistiques de l'état civil et enregistrement des faits d'état civil, statistiques des migrations et statistiques des établissements humains . . . . .	49 - 52	22
B. Préparatifs du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000 . . . . .	53 - 56	23

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
C. Statistiques de la condition féminine . . . . .	57 - 58	24
D. Statistiques des déficiences, incapacités et handicaps . . . . .	59 - 62	25
XI. ÉVALUATION ET SUIVI DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL . . . . .	63 - 70	24
XII. STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT . . . . .	71 - 77	28
XIII. COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES . . . . .	78 - 87	30
XIV. COORDINATION ET INTÉGRATION DES PROGRAMMES STATISTIQUES INTERNATIONAUX . . . . .	88 - 94	32
XV. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET QUESTIONS CONNEXES . . . . .	95 - 98	34
XVI. PROBLÈMES CRUCIAUX EN MATIÈRE DE STATISTIQUES ÉCONOMIQUES . . . . .	99 - 101	36
XVII. ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA VINGT-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION . . . . .	102 - 103	37
XVIII. ORGANISATION DE LA SESSION . . . . .	104 - 111	38
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	104 - 106	38
B. Participation . . . . .	107	38
C. Élection du bureau . . . . .	108 - 109	38
D. Ordre du jour et organisation des travaux . . . . .	110 - 111	38
XIX. ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION . . . . .	112	39
<u>Annexes</u>		
I. PARTICIPATION . . . . .		40
II. ORDRE DU JOUR DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION . . . . .		43
III. LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS À LA COMMISSION À SA SESSION EXTRAORDINAIRE . . . . .		44



## Chapitre premier

### QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTÉES À SON ATTENTION

#### A. Projet de résolution

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

#### PROJET DE RÉOLUTION

#### Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000\*

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1985/8 du 28 mai 1985, dans laquelle il demandait que se poursuive l'élaboration du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 1990 et recommandait aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre des dispositions pour effectuer des recensements de la population et de l'habitation pendant la période 1985-1994, ainsi que ses résolutions antérieures dans lesquelles il avait approuvé les programmes décennaux précédents,

Notant avec satisfaction les grands efforts faits par les pays pour effectuer des recensements de la population et de l'habitation dans le cadre du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 1990, ainsi que les activités de l'Organisation des Nations Unies et des organismes de financement à l'appui de ces efforts,

Conscient que la série de recensements de la population et de l'habitation de l'an 2000 est d'autant plus importante qu'elle fournira les données nécessaires aux activités de suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, au prochain Sommet mondial pour le développement social, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la Conférence sur les établissements humains (Habitat II) ainsi qu'à d'autres réunions régionales et nationales,

Soulignant que les recensements périodiques de la population et de l'habitation pour l'ensemble d'un pays et pour chacune de ses divisions administratives constituent l'une des principales sources de données nécessaires pour une planification efficace du développement et pour le suivi des questions de population ainsi que des tendances, des politiques et des programmes socio-économiques et écologiques visant à promouvoir l'amélioration des niveaux de vie,

Soulignant en outre que les recensements de la population et de l'habitation fournissent des statistiques et indicateurs utiles pour évaluer la situation de divers groupes spéciaux de population, comme les groupes touchés par les distinctions entre les sexes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes présentant des déficiences, incapacités et handicaps, les migrants et les sans-abri, ainsi que l'évolution de cette situation,

---

\* Pour le débat, voir le chapitre X.

1. Invite instamment les États Membres à effectuer des recensements de la population et de l'habitation pendant la période 1995-2004, en tenant compte des recommandations internationales et régionales relatives à ces recensements et en veillant, en particulier, à planifier les opérations à l'avance et à diffuser en temps opportun les résultats des recensements auprès de tous les utilisateurs;

2. Demande aux États Membres de continuer à communiquer les résultats des recensements à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales compétentes afin de faciliter l'étude des problèmes et programmes démographiques, environnementaux et socio-économiques;

3. Prie le Secrétaire général de poursuivre l'élaboration du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000 et de prendre toutes les dispositions voulues pour aider les pays à en mener à bien l'exécution.

#### B. Projet de décision

2. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

#### PROJET DE DÉCISION

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa vingt-huitième session et ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-neuvième session de la Commission de statistique

Le Conseil économique et social :

a) Prend acte du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa vingt-huitième session;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-neuvième session de la Commission, tels qu'ils sont exposés ci-après.

Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-neuvième session de la Commission de statistique

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation de la session

3. Problèmes cruciaux en matière de statistiques économiques.

Documentation

Sera déterminée par le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination, à partir des vues de la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et de trois pays

4. Classifications économiques internationales.

Documentation

Rapport sur les classifications économiques et la Classification centrale de produits révisée

5. Statistiques de l'environnement.

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale

6. Statistiques des services.

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale

7. Statistiques de l'industrie et du bâtiment.

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale

8. Statistiques du commerce international.

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale, et projet de concepts et définitions révisés

9. Statistiques des prix.

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale

10. Comptabilité nationale.

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale

11. Statistiques des finances.

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale

12. Statistiques démographiques et sociales :

- a) Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000;

Documentation

Rapport et recommandations

- b) Statistiques démographiques, sociales et statistiques des migrations;

Documentation

Rapport et projet de recommandations relatives aux statistiques des migrations

- c) Suivi du Sommet mondial pour le développement social.

Documentation

Rapport du Groupe de travail

13. Coopération technique dans le domaine des statistiques.

Documentation

Sera déterminée par le Groupe de travail

14. Coordination et intégration des programmes statistiques internationaux.

Documentation

Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination sur les travaux de sa dix-huitième session (1995)

Rapport du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC) sur les travaux de ses vingt-neuvième (1995) et trentième (1996) sessions

Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités de collecte des données statistiques

15. Questions relatives au programme et questions connexes.

Documentation

Rapport du Secrétaire général contenant des informations à jour sur les travaux de la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général des travaux statistiques des organisations internationales de statistique

Rapport du Secrétaire général sur les plans des organisations internationales de statistique

Projet de programme de travail de la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1998-1999 : propositions relatives au plan à moyen terme en matière de statistiques

16. Ordre du jour provisoire de la trentième session de la Commission.
17. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-neuvième session.

C. Questions portées à l'attention du Conseil

3. L'attention du Conseil est appelée sur la décision ci-après, prise par la Commission relativement au Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination. La Commission :

a) A décidé que le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination à sa dix-huitième session serait composé :

- i) Des membres du Bureau de la Commission à sa vingt-huitième session [Président – W. McLennan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); Vices-Présidents – Zhang Sai (Chine), C. Jarque (Mexique) et Y. Yurkov (Fédération de Russie); Rapporteur – C. Denell (Suède)];
- ii) De représentants d'Etats qui sont membres de la Commission de statistique : R. Madden (Australie), B. Molomo (Botswana), S. Schwartzman (Brésil), E. Outrata (République tchèque), H. Kudo (Japon) et K. Wallman (États-Unis d'Amérique);

b) A décidé que si l'un des membres du Groupe de travail n'était pas en mesure d'assister à une session, le Président du Groupe de travail demanderait à un membre de la Commission venant de la même région de prendre sa place;

c) A approuvé l'ordre du jour du Groupe de travail pour sa dix-huitième session, tel qu'il avait été proposé par le Groupe de travail à sa dix-septième session et modifié lors de la vingt-huitième session de la Commission (voir plus loin, par. 94);

d) A noté que le Groupe de travail tiendrait sa dix-huitième session à New York, du 14 au 17 novembre 1995.

4. L'attention du Conseil est également appelée sur les autres décisions et recommandations de la Commission visées aux paragraphes 12, 16, 19, 24, 30, 33, 38, 46, 48, 52, 56, 58, 61 et 62, 64 à 70, 77, 87, 91, 97 et 98, 101 et 103.

## Chapitre II

### CÉLÉBRATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DES TRAVAUX STATISTIQUES INTERNATIONAUX DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

5. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à sa 476e séance, le 27 février 1995.
6. M. William Seltzer, ancien Directeur de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, a prononcé, à l'occasion de cette célébration, un discours dans lequel il a évoqué certaines des principales questions examinées lors de la création de la Commission de statistique en 1946, l'éventail de problèmes que la Commission a traités au fil des années et l'évolution des travaux de la Commission et des organismes internationaux de statistique au cours des 50 dernières années, notamment en ce qui concerne le fond des questions examinées, l'orientation régionale des activités et les principaux centres d'intérêt.
7. Le Président de la Commission a prononcé une allocution dans laquelle il a souligné les orientations futures des travaux statistiques nationaux comme internationaux, mettant l'accent sur de nouveaux types de statistiques, la régionalisation, l'utilisation stratégique de la révolution technologique, l'orientation plus nette des travaux vers les utilisateurs et les produits, le rôle croissant du secteur privé dans le domaine statistique et la nécessité d'élaborer une politique générale pour l'établissement des statistiques.

### Chapitre III

#### COMPTABILITÉ NATIONALE

8. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à ses 476e et 477e séances, tenues les 27 et 28 février 1995. Elle était saisie du rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (E/CN.3/1995/3), ainsi que, à titre d'information, d'un projet de document dans lequel était proposée une méthodologie d'application du Système de comptabilité nationale de 1993<sup>1</sup> (SCN de 1993) à l'intention de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et des commissions régionales.

9. La Commission a su gré au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale de lui avoir présenté le rapport de l'Équipe spéciale, en particulier des quatre éléments du système d'appui présentés à la section II de ce rapport, et a pris note de la présentation récapitulative des activités du Groupe de travail intersecrétariats qui figure au tableau 1 du rapport. Constatant à la fois l'ampleur de l'entreprise et l'insuffisance des ressources tant humaines que financières mises à sa disposition, elle a réaffirmé la nécessité de lui attribuer un rang de priorité élevé. Aussi devra-t-elle, au cours des années à venir, continuer d'accorder une attention particulière à l'application du SCN de 1993.

10. La Commission a confirmé que l'application du SCN de 1993 incombait essentiellement aux différents pays et devrait se poursuivre conformément à leurs priorités propres. À cet égard, on a considéré que les pays moins avancés sur le plan statistique devaient se concentrer sur l'élaboration de statistiques de base. Il était essentiel à cette fin de pouvoir disposer du SCN de 1993 dans toutes les langues officielles de l'ONU, des manuels et guides pertinents ainsi que d'une assistance technique et de moyens de formation. On a reconnu que les commissions régionales devraient jouer un rôle essentiel dans ce processus et noté, par ailleurs, que chaque organisation internationale userait de ses propres méthodes pour faciliter et appuyer l'application du SCN au niveau national.

11. Quelques-uns des membres de la Commission ont constaté avec préoccupation que le rapport ne répondait pas suffisamment à certaines demandes spécifiques que celle-ci avait formulées à sa session extraordinaire d'avril 1994. Certains, en particulier, ont demandé que l'on précise les critères d'évaluation des progrès, compte tenu de la relation entre les besoins et les ressources disponibles, de façon à pouvoir élaborer une stratégie d'application du SCN de 1993 assortie d'un calendrier précis. On a souligné que les séries récentes d'ateliers et de séminaires régionaux et autres organisés par des organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale aidaient les pays à comprendre le travail que nécessitait l'application du SCN de 1993 et, partant, à formuler leurs propres plans et stratégies nationaux, notamment en ce qui concerne les besoins d'assistance technique.

---

<sup>1</sup> Études méthodologiques, Série F, No 2, Rev.4 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4).



## Mesures prises par la Commission

12. La Commission :

a) A prié le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale d'établir, conformément à la demande qu'elle en avait faite à sa session extraordinaire de 1994, une série de documents stratégiques sur l'application du SCN de 1993, dans lequel seraient définis les critères permettant d'évaluer les progrès accomplis<sup>2</sup>. Il conviendrait que les commissions régionales analysent, en prélude à l'élaboration de ces documents, les réactions des pays à la liste convenue des mesures nécessaires pour l'application du SCN de 1993. Les commissions régionales pourraient ainsi définir des objectifs secondaires concernant différents groupes de pays, conformément à l'état d'avancement de leur comptabilité nationale. Elles pourraient, grâce à des projets pilotes sous-régionaux, répondre région par région aux besoins de ces groupes sous-régionaux de pays;

b) A rappelé que les commissions régionales ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion et le contrôle de l'application du SCN, et confirmé que c'était essentiellement aux pays qu'incombait l'application du Système;

c) A souligné que pour pouvoir appliquer le SCN de 1993, il était indispensable de s'attacher à élaborer systématiquement des statistiques économiques de base;

d) A demandé que lui soit communiquée une liste complète des manuels et documents auxiliaires en cours d'élaboration et prévus;

e) A approuvé le programme de poursuite des recherches théoriques et pratiques recommandé par le Groupe de travail intersecrétariats et a demandé qu'une attention particulière soit accordée aux besoins des pays en développement, notamment pour ce qui concerne le secteur non structuré;

f) A recommandé de renforcer les capacités des commissions régionales et noté qu'il fallait mobiliser des ressources bilatérales et multilatérales, aux niveaux mondial et régional, en partant du principe que l'appui organisationnel apporté à l'application du SCN ne pouvait se concevoir sans ressources humaines et financières. La Commission a demandé, en particulier, que les commissions régionales établissent un rapport récapitulatif sur les besoins de chaque pays en matière d'assistance et de financement. À cet égard, elle a rappelé la nécessité de prévoir des moyens de formation de manière à élargir la base des compétences techniques auxquelles fait appel l'application du SCN et une assistance technique. Elle a remercié certains pays d'avoir proposé d'appuyer plus largement l'application du SCN de 1993 en fournissant des ressources techniques et financières;

---

<sup>2</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément No 9 [E/1994/29], par. 51 g).

g) A rappelé qu'il était impératif que le SCN de 1993 soit disponible dans toutes les langues officielles de l'ONU et que le programme d'élaboration des manuels soit achevé dans les meilleurs délais possibles;

h) A instamment prié le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'approuver la proposition de la Division de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques (Secrétariat de l'ONU) tendant à ce que les commissions régionales puissent aider les pays à appliquer le SCN de 1993.

## Chapitre IV

### STATISTIQUES DE L'INDUSTRIE ET DU BÂTIMENT

13. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 479e séance, le 1er mars 1995. Elle était saisie du rapport de l'Équipe spéciale des statistiques de l'industrie et du bâtiment (E/CN.3/1995/4) et d'information d'un document sur les directives de l'Équipe spéciale visant les questions à poser aux experts des classifications et des méthodes d'enquête.

14. Le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en sa qualité de responsable de l'Équipe spéciale, en a présenté le rapport.

15. La Commission a noté que certaines organisations internationales ne publieraient pas de données présentées selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rev.3)<sup>3</sup> avant deux ans au moins, et que les pays n'appliqueraient pas la CITI, Rev.3 intégralement avant le début du siècle prochain. Tant qu'un nombre "critique" de pays ne serait pas passé à la CITI, Rev.3, les publications internationales de données continueraient d'être présentées selon la CITI, Rev.2<sup>4</sup>. La Commission a noté en outre qu'il n'était possible de fournir aux utilisateurs nombre des données dont ils ont besoin, statistiques de l'industrie électronique, par exemple, qu'en regroupant différemment les données classifiées selon la CITI, Rev.3. Il n'existait pas pour l'instant de directives uniformes sur la manière de regrouper ainsi les données, et il serait bon d'étudier la question.

#### Mesures prises par la Commission

16. La Commission :

a) A prié la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU d'établir, en se faisant aider par les pays qui le souhaitent, un projet de directives opérationnelles sur la mise en correspondance des séries chronologiques établies selon la CITI, Rev.2 avec les nouvelles séries chronologiques courtes conformes à la CITI, Rev.3;

b) A prié également la Division de statistiques de diffuser à tous les pays intéressés des manuels, des tables de correspondance et d'autres documents techniques;

c) A prié en outre la Division de statistique de former dans les limites des ressources disponibles les experts basés dans les commissions régionales et à la Division de statistique, de manière à favoriser une conception uniforme de la conversion des données des classifications nationales et d'autres classifications vers une présentation conforme à la CITI, Rev.3, et de créer une ligne de téléassistance à la Division pour répondre aux questions sur le processus de conversion;

---

<sup>3</sup> Études statistiques, Série M, No 4, Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.XVII.11).

<sup>4</sup> Études statistiques, Série M, No 4, Rev.2 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.XVII.8).

d) A prié aussi la Division de statistique de faire réviser les Recommandations internationales concernant les statistiques du bâtiment et des travaux publics<sup>5</sup> en faisant appel à un consultant et à une réunion de groupe d'experts de ce type de statistiques;

e) A prié l'Équipe spéciale de poursuivre ses travaux sur les usagers et les utilisations des statistiques de l'industrie;

f) A prié également l'Équipe spéciale d'établir un rapport intérimaire sur ses travaux et de le lui présenter à sa vingt-neuvième session.

---

<sup>5</sup> Études statistiques, Série M, No 47 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.XVII.11).

## Chapitre V

### STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL

17. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 479e séance, le 1er mars 1995. Elle était saisie du rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international (E/CN.3/1995/5 et Add.1) et de deux documents d'information : a) rapport sur la réunion de Luxembourg (4 au 16 novembre 1994) de l'Équipe spéciale, et b) projet de rapport sur les statistiques du commerce international des marchandises : étude des pratiques nationales en matière de publication des données.

18. Le débat a porté surtout sur le paragraphe 8 du document E/CN.3/1995/5, mais des observations détaillées ont également été formulées sur la version révisée de la Classification type pour le commerce international (CTCI, Rev.3)<sup>6</sup> (document E/CN.3/1995/5/Add.1), sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises de 1996<sup>7</sup> (SH 96), et sur la concordance entre les deux.

#### Mesures prises par la Commission

19. La Commission :

a) A convenu que l'Équipe spéciale devrait mettre un terme aux travaux d'ajustement des données commerciales nationales visant à en améliorer la comparabilité, mais lui a demandé néanmoins de poursuivre l'étude des ajustements visant à tenir compte du rapport entre valeur f.o.b. et valeur c.a.f., ainsi que d'étudier les effets qu'ont sur l'orientation des statistiques du commerce le commerce général et le commerce spécial;

b) A prié l'Équipe spéciale :

- i) De diffuser aux pays le projet de rapport sur les pratiques nationales;
- ii) De leur demander d'évaluer l'effet des cas où les pratiques nationales s'écartent des concepts et définitions, et d'expliquer les motifs de ces dérogations;
- iii) De fournir des données normalisées et d'indiquer la méthode d'ajustement utilisée, en donnant le plus de détails possible;

---

<sup>6</sup> Études statistiques, Série M, No 34 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.XVII.12).

<sup>7</sup> Conseil de coopération douanière, Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (Bruxelles, Conseil de coopération douanière, 1984).

c) A approuvé le plan d'action pour la révision des concepts et définitions utilisés par l'ONU dans le domaine des statistiques du commerce international<sup>8</sup> ainsi que les grandes lignes de cette révision, mais :

- i) A estimé que le calendrier prévu était peut-être trop ambitieux;
- ii) A recommandé de faire très largement appel à la participation des pays, notamment pour la mise au point du premier projet;
- iii) A estimé qu'il faudrait prendre dûment en compte les aspects suivants : harmonisation avec le SCN de 1993 et le Manuel de la balance des paiements<sup>9</sup> de 1995, nécessité d'assurer la continuité de longue séries chronologiques du commerce international, problèmes concrets de collecte des données, identification des pays partenaires et travaux sur les règles d'origine en cours à l'Organisation mondiale du commerce et à l'Organisation mondiale des douanes, et utilisation des instances régionales en place pour l'élaboration et l'application des concepts et définitions;

d) A demandé que soit établi, en conjonction avec le guide technique des concepts et définitions, un manuel d'établissement des statistiques du commerce international;

e) A décidé de ne pas réviser la Classification type pour le commerce international, troisième révision<sup>6</sup> (CTCI, Rev.3), ou de ne lui apporter que des modifications mineures;

f) A prié la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU d'évaluer le plus complètement possible les besoins des utilisateurs de COMTRADE, la base de données relatives au commerce des produits de base, avant d'en rationaliser le contenu;

g) A demandé que soient communiqués aux pays des renseignements techniques sur le mode de définition des indices du commerce international;

h) A noté que les questions relatives au SH, à l'actualisation et à la révision de ce système, de même que les corrélations entre les versions successives, entraînent dans les attributions de l'Organisation mondiale des douanes, qui avait déjà fait savoir à la Commission qu'elle accueillerait favorablement toutes observations d'ordre statistique;

i) A prié la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation mondiale du commerce de veiller conjointement à la concordance avec les conventions et recommandations de l'ONU, et d'éliminer les incohérences, les difficultés pratiques et les ambiguïtés.

---

<sup>8</sup> Statistiques du commerce international : concepts et définitions, Études statistiques, Série M, No 52, Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.XVII.14).

<sup>9</sup> Washington, D. C., Fonds monétaire international, à paraître.

## Chapitre VI

### STATISTIQUES DES FINANCES

20. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 479e séance, le 1er mars 1995. Elle était saisie du rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances (E/CN.3/1995/6). Un compte rendu succinct de la deuxième réunion de l'Équipe spéciale (novembre 1994), établi par le Fonds monétaire international (FMI), était en outre présenté à la Commission pour information.

21. Le représentant du FMI, organisme responsable de l'Équipe spéciale, en a présenté le rapport.

22. La Commission s'est dite satisfaite du rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances. Elle a reconnu l'importance de ces statistiques pour l'analyse économique et la définition des politiques, et souligné qu'en matière de statistiques monétaires et financières, des normes cohérentes et harmonisées avec les concepts du SCN de 1993 étaient indispensables.

23. S'agissant de statistiques des finances publiques, des membres de la Commission auraient aimé en particulier que l'harmonisation ait été plus poussée en matière de comptabilité d'exercice et comptabilité de caisse. Des membres ont fait valoir par ailleurs qu'il importait de définir un traitement statistique rigoureux des produits dérivés, qui permette de les gérer avec la discipline voulue, et qui soit compatible avec le SCN. La Commission s'est félicitée à cet égard que le FMI ait mis au point un manuel de statistiques monétaires et financières, et révisé le Manuel sur les statistiques des finances publiques<sup>10</sup>, et elle a demandé que l'on tienne compte lorsqu'on affinera ces manuels à la fois des problèmes théoriques et des problèmes pratiques.

#### Mesures prises par la Commission

24. La Commission :

a) A demandé que l'on dresse une liste des points de divergence entre le SCN de 1993 et les systèmes spécialisés utilisés pour les statistiques de la balance des paiements, les statistiques monétaires et financières et les statistiques des finances publiques, assortie de précisions sur la nature de ces divergences, en vue d'harmoniser les méthodes de mise en correspondance entre ces systèmes;

b) A recommandé à l'Équipe spéciale d'étudier comment et selon quelles modalités elle pourrait poursuivre ses travaux, et de lui en faire part à sa prochaine session.

---

<sup>10</sup> Washington, D. C., FMI, 1986.

## Chapitre VII

### STATISTIQUES DES PRIX

25. La Commission a examiné le point 8 de son ordre du jour à ses 479e et 480e séances, le 1er mars 1995. Elle était saisie du rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des prix, y compris le Programme de comparaison internationale (PCI) (E/CN.3/1995/7) et de documents d'information portant respectivement sur le mandat de base des six équipes spéciales et sur l'état d'avancement du Programme de comparaison internationale, établis par la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le représentant de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), organisme responsable de l'Équipe spéciale des statistiques des prix, en a présenté le rapport.

26. La Commission a noté que l'Équipe spéciale en était au stade des premières études; un questionnaire a été envoyé aux institutions compétentes pour recueillir les informations nécessaires.

27. Les membres de la Commission ont été d'avis que l'Équipe spéciale ne devrait pas modifier son mandat ou l'étendre à d'autres aspects de la question des statistiques des prix. Il a été souligné que l'Équipe spéciale devait se concentrer sur les activités définies dans son mandat, à savoir l'harmonisation des travaux consacrés aux indices des prix à la consommation (IPC).

28. La Commission a souligné qu'il importait que les commissions régionales participent activement aux travaux de l'Équipe spéciale. Elle a estimé que même si l'on ne pouvait pas obtenir qu'elles participent aux réunions de l'Équipe spéciale, il était souhaitable que celle-ci continue de les associer à ses travaux en communiquant souvent avec elles et en échangeant avec elles information et documentation - par courrier, téléphone ou télématic.

29. La Commission a noté que la situation qui avait amené à envisager de recruter un consultant indépendant pour évaluer le PCI avait changé, les relations s'étant améliorées entre organisations internationales. Elle s'est félicitée que la Banque mondiale ait lancé des travaux visant à élargir le PCI, avec le concours actif de la Division de statistique, des commissions régionales et de divers organismes internationaux, ainsi que d'offices statistiques nationaux. La réalisation de comparaisons régionales ou mondiales découlant d'enquêtes générales ou limitées, qui permettra de calculer des parités de pouvoir d'achat, répondra aux besoins analytiques.

#### Mesures prises par la Commission

30. La Commission :

a) A prié l'Équipe spéciale de mener à bien les activités d'enquête prévues dans son mandat en se concentrant sur les aspects de la question de l'harmonisation des PCI qu'elle pourrait traiter dans les délais prescrits et à l'aide des ressources prévues;

b) A préconisé d'améliorer les méthodes de communication nouvelles et souhaité que les commissions régionales participent aux activités de l'Équipe spéciale;



c) A prié l'Équipe spéciale de présenter un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux au Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination à sa prochaine session;

d) A approuvé la coordination des activités entre le FMI, la Banque mondiale et la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, et a convenu qu'il n'y avait plus lieu de faire appel à un expert pour l'évaluation envisagée dans le rapport de l'Équipe spéciale.

## Chapitre VIII

### STATISTIQUES DES SERVICES

#### A. Projet de proposition concernant un atelier sur le secteur des services (à l'intérieur des pays) dans les pays en développement

31. La Commission a examiné le point 9 de son ordre du jour à sa 480e séance, le 1er mars 1995. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général sur un projet de proposition concernant un atelier sur le secteur des services nationaux (à l'intérieur des pays) dans les pays en développement (E/CN.3/1995/14).

32. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a exposé les préparatifs visant l'organisation, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), d'un atelier auquel participeraient plusieurs pays africains, et qui serait consacré à la collecte de données sur le secteur des services dans les économies nationales et aux problèmes de méthode qui s'y rapportent. Deux consultants se rendraient dans les pays, cerneraient les problèmes et rédigerait un rapport qui servirait de document de référence aux participants à l'atelier. Un rapport révisé, qui contiendrait des indications pratiques à l'intention des pays et des suggestions à la CEA sur la suite à donner, serait publié à l'issue de l'atelier.

#### Mesure prise par la Commission

33. La Commission a approuvé la proposition de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU concernant l'organisation, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, d'un atelier sur les statistiques des services dans les économies nationales et attend avec intérêt la tenue de cet atelier.

#### B. Équipe spéciale des statistiques des services

34. À sa 480e séance, le 1er mars 1995, la Commission était également saisie du rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des services (E/CN.3/1995/9).

35. Le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), organisme responsable de l'Équipe spéciale, en a présenté le rapport.

36. L'Équipe spéciale avait été créée par la Commission de statistique lors de sa session extraordinaire de 1994; vu l'importance du commerce des services en tant que domaine d'intérêt théorique récent, la Commission a estimé nécessaire de définir un cadre statistique en la matière.

37. La Commission a noté par ailleurs que l'Équipe spéciale avait organisé à Beijing, en octobre 1994, un stage sur les statistiques du commerce des services.

Mesures prises par la Commission

38. La Commission :

a) A approuvé le projet qu'a formé l'Équipe spéciale de réunir un inventaire des données disponibles sur le commerce des services, première étape de l'établissement de statistiques dans ce domaine;

b) A demandé à l'Équipe spéciale de préciser la portée et la teneur du manuel que celle-ci envisage de mettre au point sur le commerce des services;

c) A prié l'Équipe spéciale de réévaluer la nécessité de publier un annuaire mondial du commerce des services;

d) A prié l'Équipe spéciale de lui présenter à sa vingt-neuvième session un rapport intérimaire sur les prochaines étapes de son programme de travail.

## Chapitre IX

### CLASSIFICATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

39. À sa 475e séance, le 27 février 1995, la Commission a examiné le point 10 de l'ordre du jour. Elle était saisie des documents suivants : E/CN.3/1995/15 et E/CN.3/1995/16.

#### A. Groupe d'experts des classifications internationales

40. Le Président du Groupe d'experts des classifications internationales a présenté le rapport du Groupe d'experts (E/CN.3/1995/16).

41. Les représentants ont su gré au Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination d'avoir pris l'initiative d'organiser le Groupe d'experts des classifications internationales.

42. Les participants ont généralement été favorables au plan stratégique visant l'amélioration de la coordination des futurs travaux sur les classifications internationales, proposé par le Groupe d'experts. Certaines organisations et certains pays, comme l'Australie, ont proposé de faire participer leurs experts aux futurs travaux du Groupe d'experts.

43. Les participants ont examiné la nécessité d'élaborer un réseau de classifications où les différentes classifications seraient tenues systématiquement à jour. Ce réseau comporterait les classifications de base et les correspondances entre elles.

44. Il y a eu divergence de vues sur l'ordre de priorité des travaux sur les classifications. Certains participants ont proposé de donner la priorité aux classifications des industries et des produits ainsi qu'aux classifications de l'emploi et des professions, tandis que d'autres estimaient nécessaire d'élaborer d'autres classifications sociales, et des classifications des dépenses par objet.

45. Les classifications internationales devraient être assorties de tables de correspondance et d'index qui aideraient les pays à adapter ces classifications à leurs besoins.

#### Mesures prises par la Commission

46. La Commission :

a) A approuvé le programme de travail du Groupe d'experts tel qu'il est présenté à l'appendice I du rapport du Groupe d'experts;

b) A prié instamment le Groupe d'experts de faire appel aux groupes existants tels que le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services pour mettre au point les détails techniques des différentes classifications;

c) A convenu d'étendre les travaux du Groupe d'experts aux classifications sociales.

## B. Groupe de Voorburg sur les statistiques des services

47. Le représentant du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services a présenté le rapport du Groupe, reproduit en annexe à la note du Secrétaire général sur les classifications économiques internationales (E/CN.3/1995/15).

### Mesures prises par la Commission

48. La Commission :

a) A su gré au Groupe de Voorburg de ses recommandations concernant les modifications à apporter à la partie de la Classification centrale de produits (CPC)<sup>11</sup> provisoire consacrée aux services, et a constaté en particulier le rôle essentiel joué dans ce processus par Statistiques Canada;

b) A convenu qu'il convenait de poursuivre les travaux du Groupe de Voorburg, d'incorporer les recommandations qu'il avait formulées concernant les modifications susvisées dans la nouvelle version de la CPC, qui s'appellerait version 1.0, et de créer pour tenir à jour la CPC des mécanismes semblables à ceux qu'utilisait l'Organisation mondiale des douanes pour tenir à jour le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH);

c) A souligné qu'il importait de solliciter des observations sur les révisions proposées auprès d'un plus grand nombre de pays n'appartenant pas au Groupe de Voorburg, et de ne rien faire qui affaiblisse les liens avec la Classification des produits par activités (CPA) d'EUROSTAT;

d) A recommandé, étant donné que les travaux concernant le SH et la partie de la CPC consacrée aux services relevaient d'organes différents, de coordonner la révision des notions de "biens" et de "services". Les journaux et les médias électroniques ont été cités comme exemple d'entités ambiguës à cet égard;

e) A convenu qu'il importait de veiller à ce que la structure de la CPC tienne dûment compte des nouvelles technologies ("fusion technologique" des communications et de l'informatique, par exemple), afin que la CPC puisse rester compatible à l'avenir avec les révisions nécessitées par les avancées technologiques, et qu'il fallait tenir compte des effets des révisions de la classification sur la comparabilité des séries chronologiques.

---

<sup>11</sup> Études statistiques, Série M, No 77 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.XVII.7).

## Chapitre X

### STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

#### A. Statistiques de l'état civil et enregistrement des faits d'état civil, statistiques des migrations et statistiques des établissements humains

49. La Commission a examiné le point 11 de l'ordre du jour à sa 478e séance, le 28 février 1995 et à sa 482e séance, le 3 mars 1995. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques et sociales et les statistiques des migrations (E/CN.3/1995/17 et Add. 1).

50. La Commission a examiné au titre de ce point de l'ordre du jour les progrès réalisés dans l'exécution du Programme international visant à accélérer l'amélioration des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil, ainsi que l'établissement de la base de données sur les statistiques démographiques et sociales et de celle sur les statistiques des établissements humains. L'on a examiné le traitement des statistiques concernant les réfugiés dans le système de statistiques des migrations internationales, et souligné la nécessité de réviser l'actuel questionnaire sur les établissements humains. Il a été estimé également qu'il faudrait réunir des informations sur les cadres nationaux, juridiques et administratifs de l'enregistrement des faits d'état civil.

51. La Commission a félicité la Division de statistique de ses travaux et remercié de leur appui financier les organismes parrainant le Programme international, en particulier le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Plusieurs pays ont offert une assistance au Programme international.

#### Mesures prises par la Commission

52. La Commission :

a) A donné son approbation pour que l'on poursuive l'exécution du Programme international visant à accélérer l'amélioration des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil, en particulier les ateliers de formation à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil, ainsi que les efforts visant les pays en transition;

b) A encouragé à poursuivre la constitution de la base de données démographiques et sociales et de celle sur les établissements humains et que l'on y donne plus rapidement accès sur Internet et sur disque optique compact (CD-ROM);

c) A appuyé les travaux en cours sur la révision des Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales<sup>12</sup>, en particulier la révision des définitions et du traitement des demandeurs d'asile et des réfugiés;

---

<sup>12</sup> Études statistiques, Série M, No 58 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.XVII.18).

d) A approuvé les travaux menés en commun par la Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) en vue de publier le Recueil des statistiques des établissements humains à temps pour la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) en juin 1996.

B. Préparatifs du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000

53. À sa 478e séance, le 28 février 1995, la Commission était également saisie du rapport du Secrétaire général concernant les programmes mondiaux de recensement de la population et de l'habitation de 1990 et de l'an 2000 (E/CN.3/1995/18).

54. Les recensements de la population et de l'habitation imposent une lourde charge aux ressources d'un pays et doivent être minutieusement préparés longtemps à l'avance. Des membres de la Commission préoccupés du coût croissant des recensements, ont demandé qu'on utilise des instruments comme le sondage et d'autres techniques permettant de réduire les coûts des recensements futurs. On a souligné la nécessité de tenir compte des besoins des utilisateurs lors de la planification des recensements et de l'exploitation des résultats visant un pays dans son ensemble et ses subdivisions. On a également examiné la question de l'utilité des SIG (Systèmes d'information géographique), et du logiciel PopMap pour les recensements, le lien existant entre les recensements de la population et d'autres recensements, par exemple les recensements agricoles, et la nécessité de disposer de nouveaux manuels, notamment concernant les classifications. Les commissions régionales ont présenté des rapports sur les activités qu'elles envisagent en matière de recensement.

55. À la 482e séance, le 3 mars 1995, le représentant du Ghana a présenté à l'examen de la Commission un projet de résolution (E/CN.3/1995/L.5) intitulé "Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000". De nombreux représentants se sont prononcés en faveur du projet de résolution et l'ont approuvé. La Commission a ensuite adopté le projet de résolution tel qu'il avait été modifié oralement (voir chap. I, sect. A).

Mesures prises par la Commission

56. La Commission :

a) A approuvé les préparatifs proposés pour le Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000;

b) A approuvé l'élaboration et la diffusion en temps voulu de manuels sur les méthodes de recensement et de matériels de formation, ainsi que la préparation des ateliers envisagés;

c) A approuvé la convocation d'un groupe d'experts en vue du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000, qui serait chargé d'examiner, entre autres, les notions et les définitions de famille et de ménage, des recommandations relatives aux recensements de l'habitation et à l'exploitation des résultats des recensements (données concernant les enfants, les distinctions entre les sexes, les migrations et les déficiences, incapacités et handicaps, en particulier);

d) A souligné qu'il importait d'entreprendre des activités de coopération technique en collaboration avec les commissions régionales, les institutions spécialisées et les bureaux nationaux de statistique;

e) A insisté sur l'importance de l'utilisation des techniques et possibilités offertes par les logiciels SIG et PopMap pour la diffusion informatique des données provisoires du recensement.

### C. Statistiques de la condition féminine

57. La Commission a examiné la question des statistiques de la condition féminine à sa 478e séance, le 28 février 1995, au titre du point 11 de l'ordre du jour. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques, sociales et les statistiques des migrations (E/CN.3/195/17/Add.1, par. 1 à 6).

#### Mesures prises par la Commission

58. La Commission :

a) A pris acte avec satisfaction des travaux de la Division de statistique concernant les données sur la condition féminine, notamment de l'avancement de la deuxième édition de Les femmes dans le monde : des chiffres et des idées en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix (Beijing, septembre 1995), notant que ces travaux pouvaient présenter également une utilité pour les services nationaux de statistiques;

b) A convenu que les statistiques de la condition féminine devraient comprendre aussi des données détaillées sur la situation des hommes, l'appellation de "statistiques selon le sexe" convenant mieux à ce domaine d'études que celle de "statistiques de la condition féminine";

c) A préconisé de procéder dans d'autres domaines sociaux selon la démarche analytique axée sur l'utilisateur adoptée dans Les femmes dans le monde : des chiffres et des idées, 1970-1990<sup>13</sup>;

d) A convenu que son Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination devrait envisager de recenser les sujets présentant un large intérêt pour l'analyse de la différenciation par sexe (dans une perspective nationale ou internationale) qui pourraient être traités à tour de rôle, selon un rythme annuel, dans des publications nationales;

e) A souligné l'intérêt des statistiques de l'emploi du temps pour une large gamme d'études socio-économiques, nationales et internationales (notamment pour l'analyse de la différenciation selon le sexe), et a demandé à la Division de statistique d'établir un projet de classification des activités selon l'emploi du temps, sur laquelle on pourrait ensuite fonder la suite des recherches et des études spécialisées.

---

<sup>13</sup> Statistiques et indicateurs sociaux, Série K, N° 8 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.1990.XVII.3).



#### D. Statistiques des déficiences, incapacités et handicaps

59. La Commission a examiné les statistiques des déficiences, incapacités et handicaps à sa 478e séance, le 28 février 1995, au titre du point 11 de son ordre du jour. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques, sociales et les statistiques des migrations (E/CN.3/1995/17/Add.1, sect. II et annexe).

60. La Commission a convenu qu'il était important que la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU continue à développer les statistiques des déficiences, incapacités et handicaps, travail qui s'inscrit dans l'amélioration des statistiques sociales et démographiques. Elle a également été satisfaite que la Division et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) poursuivent en collaboration leur activité visant à coordonner la planification des recensements et des enquêtes avec la révision de la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps de l'OMS. Elle a pris note des conclusions de la réunion du Groupe d'experts des Nations Unies sur l'élaboration de statistiques des déficiences, incapacités et handicaps, et les a approuvées en s'attachant particulièrement à trois grands points :

a) La publication du projet de manuel de la Division de statistique sur les méthodes de recensement et d'enquête pour l'établissement de statistiques des déficiences, incapacités et handicaps, compte tenu des révisions apportées par le Groupe d'experts;

b) La poursuite du travail consacré à la base de données statistiques de l'ONU sur les incapacités (DISTAT);

c) L'élaboration d'un ensemble normalisé de techniques d'enquête quantifiées, qui comporterait la mise au point de nouvelles techniques communes, l'essai et l'évaluation de ces techniques et la définition de normes.

#### Mesures prises par la Commission

61. La Commission :

a) A prié la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU d'établir un ensemble minimum de caractéristiques sur les déficiences, les incapacités et les handicaps à inclure dans les tableaux, ainsi que de tableaux essentiels;

b) A demandé d'affiner la notion de restrictions fonctionnelles lors de l'établissement de statistiques des déficiences, incapacités et handicaps;

c) A convenu que l'ampleur géographique de l'étude des déficiences, incapacités et handicaps était importante pour la définition de politiques des incapacités.

62. La Commission a toutefois noté que ces travaux ne pourraient être réalisés que si l'on continuait à disposer de ressources pour le programme de statistiques des déficiences, incapacités et handicaps.

## Chapitre XI

### ÉVALUATION ET SUIVI DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

63. La Commission a examiné le point 12 de son ordre du jour à sa 477e séance, le 28 février 1995. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur les travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes relatifs à l'élaboration de profils de la pauvreté (E/CN.3/1995/19);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Central Statistical Office du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux incidences sur les statistiques du Sommet mondial pour le développement social (E/CN.3/1995/20).

La Commission a entendu un exposé oral sur les travaux de l'Équipe spéciale de l'évaluation de la pauvreté, présenté par le représentant de la Banque mondiale.

#### Mesures prises par la Commission

64. Après un large débat qui a porté, entre autres, sur les diverses méthodes permettant d'évaluer la pauvreté et la difficulté à définir et recommander des concepts internationaux à cet égard, la Commission :

a) A décidé de faire examiner le rapport de l'Équipe spéciale de l'évaluation de la pauvreté par son Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination à sa dix-huitième session. Le Groupe de travail lui soumettrait, à sa vingt-neuvième session, des recommandations sur les travaux complémentaires que les organismes statistiques internationaux et la Commission devraient éventuellement entreprendre dans le domaine considéré. Pour élaborer ses recommandations, il devrait tenir compte de l'expérience acquise à l'échelon régional et des résultats de l'évaluation de la pauvreté par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui sont consignés dans le rapport du Secrétaire général (E/CN.3/1995/19), ainsi que de toute la gamme des expériences et des situations nationales et régionales;

b) A souligné que le système statistique mondial devrait être réceptif et prêt à se mobiliser pour fournir les statistiques relatives à des problèmes sociaux dont la nécessité est apparue lors du Sommet mondial pour le développement social;

c) A donné son assentiment général aux propositions techniques figurant au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général (E/CN.3/1995/20) comme constituant une base pour ses travaux ultérieurs dans ce domaine, et est convenue que la Division de statistique devrait réunir un petit groupe d'experts qui ferait rapport au Groupe de travail de la Commission à sa dix-huitième session sur la poursuite de ces travaux, en même temps, si possible, que le Groupe de Sienna en juin;

d) Est convenue que le groupe d'experts devrait également étudier la possibilité de définir des indicateurs appropriés dans plusieurs domaines spécifiques présentant un intérêt immédiat pour les politiques à poursuivre;

e) A fait valoir que dans bien des cas, il convenait de tenir compte de critères régionaux ou géographiques (ou des deux) lorsqu'on évaluait et comparait le degré de développement économique et social.

65. L'initiative du Royaume-Uni concernant le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995, a suscité plusieurs suggestions intéressantes. La Commission a donc demandé au Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination de poursuivre l'étude de la question à sa session de 1995.

66. À titre préparatoire, la Commission a créé un groupe d'experts qu'elle a chargé d'élaborer un programme de travail :

a) Qui reprendrait les grands domaines d'action définis lors du Sommet;

b) Qui indiquerait les aspects sur lesquels devraient être concentrés les travaux internationaux de statistiques sociales. On pourrait envisager notamment de retenir comme domaines prioritaires la pauvreté, la famille, l'emploi, et la condition des femmes dans la société. Le Groupe d'experts aurait aussi à tenir compte du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement<sup>14</sup> (Le Caire, 1994), et des résultats que l'on peut escompter de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995).

67. Selon les domaines retenus, le Groupe d'experts aurait à proposer des activités statistiques déterminées pour la période 1996-1998, en les rangeant selon un ordre de priorité, compte tenu des compétences et des ressources financières dont les organisations internationales et les pays sont susceptibles de disposer pour ce faire.

68. Le Groupe d'experts devrait également tenir compte des thèmes suggérés dans le rapport du Royaume-Uni.

69. La Commission a suggéré que le Groupe d'experts se réunisse en conjonction avec la réunion que le Groupe de Sienne a prévue en juin 1995 en Norvège. La Commission a demandé au Groupe de Sienne d'apporter son concours en ce sens.

70. Le Groupe d'experts devrait être réuni par la Division de statistique. Il aurait pour membres :

a) Un groupe central composé du Royaume-Uni, de l'Australie, du Mexique et de la Suède;

b) Un nombre très restreint d'autres membres nommés par le Président de la Commission de statistique et le Directeur de la Division de statistique.

---

<sup>14</sup> A/CONF.171/13 et Add.1, chap. I, résolution 1, annexe.

## Chapitre XII

### STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

71. La Commission a examiné la question des statistiques de l'environnement à sa 480e séance, le 1er mars 1995, au titre du point 13 de son ordre du jour. Elle était saisie du rapport de l'Équipe spéciale des statistiques de l'environnement (E/CN.3/1995/8), et pour information, d'un compte-rendu de la première réunion de l'Équipe spéciale d'un tour d'horizon des programmes et des activités concernant les statistiques, les indicateurs et la comptabilité de l'environnement, et du rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur l'amélioration des statistiques de l'environnement sur les travaux de sa quatrième réunion.

72. Le représentant de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, qui est l'organisateur de l'Équipe spéciale, en a présenté le rapport.

73. Le représentant de la Suède a présenté les résultats et les recommandations de la quatrième réunion du Groupe de travail intergouvernemental sur l'amélioration des statistiques de l'environnement, notamment des recommandations tendant à ce la Division de statistique constitue un recueil international des indicateurs de l'environnement, et affine en collaboration avec d'autres organisations internationales les concepts et les définitions correspondant aux indicateurs de l'environnement.

74. La Commission a approuvé la proposition avancée par le Groupe de travail intergouvernemental relative au recueil international d'indicateurs de l'environnement, qui serait le prélude concret à la définition de concepts et de méthodes harmonisés découlant des données effectivement collectées et disponibles. La Commission s'est dite par ailleurs satisfaite de la collaboration instaurée entre la Division de statistique et le Département de la coordination des politiques et du développement durable en vue de la définition d'indicateurs du développement durable. Elle a fait valoir à ce propos la nécessité d'étudier plus avant les relations entre indicateurs économiques, sociaux et démographiques d'une part, indicateurs de l'environnement de l'autre.

75. À propos du rapport de l'Équipe spéciale, qui a suscité des commentaires élogieux et a été considéré comme un bon inventaire des activités en cours, la Commission a noté également qu'il n'indiquait pas d'orientations stratégiques sur la manière de renforcer la coordination et de définir des objectifs et des priorités dans un programme de travail intégré.

76. Des membres de la Commission ont insisté sur la nécessité de développer les moyens et la formation dans tous les domaines des statistiques de l'environnement, par des séminaires, des colloques et des projets de pays. On a fait observer que cette action devrait s'inspirer dans toute la mesure du possible de concepts et de méthodes harmonisés. La Commission a toutefois reconnu qu'avant de pouvoir ainsi harmoniser concepts et méthodes, il y aurait lieu de pousser la recherche méthodologique.

#### Mesures prises par la Commission

77. La Commission :

a) A approuvé la proposition du Groupe de travail intergouvernemental sur l'amélioration des statistiques de l'environnement tendant à ce que la Division

de statistique constitue un recueil international des indicateurs de l'environnement obtenus des services nationaux de statistique, en se guidant sur un ensemble central d'indicateurs spécifiés par le Groupe de travail intergouvernemental, et a prié la Division de statistique d'allouer les ressources voulues pour ce travail;

b) A recommandé à l'Équipe spéciale de travailler à définir un cadre où s'inscriraient les différentes activités prévues, en précisant le rang de priorité relatif, les rapports avec les grandes orientations retenues par les organismes nationaux et internationaux qui s'occupent d'environnement, et en spécifiant des repères qui permettent de mesurer l'avancement des travaux;

c) A recommandé également aux services nationaux de statistique et aux organisations statistiques internationales de ne rien négliger pour inciter les ministères et les organes directeurs des organisations internationales à rendre plus compatibles les stratégies et programmes internationaux;

d) S'est déclarée satisfaite de la collaboration qui s'est instaurée entre la Division de statistique et le Département de la coordination des politiques et du développement durable en vue de la définition d'indicateurs du développement durable, et a prié le Secrétariat de faire savoir à la Commission du développement durable, lors de sa prochaine session, qu'elle soutenait pleinement ces travaux;

e) A prié l'Équipe spéciale de rendre compte au Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination et à la Commission de statistique, lors de leurs prochaines sessions, de l'avancement des travaux dans les domaines susvisés;

f) A accepté avec reconnaissance l'offre du Gouvernement colombien d'accueillir la cinquième réunion du Groupe de travail intergouvernemental, qui nécessiterait néanmoins un soutien maintenu, afin que les pays en développement et les pays en transition puissent y prendre part.

## Chapitre XIII

### COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES

78. La Commission a examiné le point 14 de son ordre du jour à ses 480<sup>e</sup> et 481<sup>e</sup> séances, les 1<sup>er</sup> et 2 mars 1995. Elle était saisie des documents suivants : rapport du Secrétaire général sur la coopération technique dans le domaine des statistiques (E/CN.3/1995/21); note du Secrétariat (E/CN.3/1995/22); note du Secrétaire général transmettant le rapport de Statistiques Canada relatif à la formation et au perfectionnement des cadres en matière de statistique (E/CN.3/1995/23).

79. Le représentant de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a présenté oralement un rapport sur la situation du financement des activités de coopération technique dans le domaine des statistiques. Le représentant du FNUAP a apporté des précisions supplémentaires à ce sujet.

80. La Commission a pris note de la modification des modalités d'exécution des activités de coopération technique. Jusqu'en 1992, la plupart des dépenses consacrées aux statistiques et à l'informatique étaient réparties par l'ONU, la Division de statistique étant donc le principal organisme d'appui technique dans ce domaine. Les nouvelles dispositions de financement des dépenses d'appui des agents d'exécution avaient notamment pour but de développer les moyens dont disposent les institutions nationales de pays en développement en leur confiant l'exécution de projets réalisés à l'échelon du pays. La Commission a noté que le volume global des dépenses, tout au moins en ce qui concerne le FNUAP, était demeuré sensiblement le même.

81. La Commission a constaté avec regret que le PNUD n'avait pas fourni d'informations sur le financement de la coopération technique dans le domaine des statistiques comme le lui avaient demandé le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC) et le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination.

82. La Commission s'est dite préoccupée par la répartition des crédits entre les différents domaines statistiques, entre statistiques économiques et statistiques sociales par exemple.

83. Le représentant du FNUAP a expliqué comment le Fonds établissait les priorités entre ces domaines de coopération technique. Il a observé aussi que, du fait de modifications des modalités d'établissement des rapports correspondants, il était difficile au FNUAP de réunir des renseignements internes sur les montants qu'il dépense pour la collecte de données.

84. La Commission a noté le rôle essentiel joué en matière de coopération technique par les commissions régionales, et s'est dite intéressée par celui de certaines organisations sous-régionales. Elle a pris note par ailleurs des conséquences entraînées dans la région de l'Asie et du Pacifique par les arrangements relatifs aux dépenses d'appui du FNUAP, qui lui avaient été communiquées par le Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

85. La Commission a noté également l'importance de la coopération technique bilatérale, et demandé d'améliorer la coordination des activités de coopération multilatérale et bilatérale. Il serait envisageable de demander aux pays donateurs et aux pays bénéficiaires de communiquer les renseignements voulus

pour cela, bien que la Commission soit consciente des difficultés que présentent la classification et la collecte de ces renseignements.

86. La Commission a évoqué la place de la formation des cadres comme composante de la coopération technique, et a remercié Statistiques Canada du rapport sur la formation et le perfectionnement des cadres au sein de cet organisme.

#### Mesures prises par la Commission

87. La Commission :

a) A souligné l'importance de la coopération technique avec les pays en développement et les pays en transition, et a marqué sa grave inquiétude devant la baisse des ressources dont disposent les Nations Unies pour assurer un appui technique statistique et informatique;

b) A noté la primauté des besoins nationaux en matière de répartition et d'affectation des ressources d'assistance technique;

c) A prié la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU de développer son rapport oral et de présenter par écrit au Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination un rapport analytique qui comporterait :

i) Une analyse globale de la situation du financement, portant sur la coopération multilatérale comme bilatérale;

ii) Un examen des priorités des organismes donateurs, une analyse de la manière dont les crédits se répartissent entre les différents projets, de l'évolution diachronique de cette répartition et des modalités selon lesquelles la Commission pourrait faire part de ses vœux aux organismes donateurs;

iii) Avec l'aide des commissions régionales, une analyse des conséquences entraînées à l'échelon des pays par les nouveaux arrangements concernant les dépenses d'appui des agents d'exécution;

d) A noté les problèmes qu'entraînent la collecte et l'analyse desdites informations.

## Chapitre XIV

### COORDINATION ET INTÉGRATION DES PROGRAMMES STATISTIQUES INTERNATIONAUX

88. La Commission a examiné le point 15 de son ordre du jour à sa 481e séance, tenue le 2 mars 1995. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la coordination de la collecte des statistiques nationales (E/CN.3/1995/13), qui a été présenté par le représentant de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU.

89. La Commission a approuvé avec satisfaction les travaux que la Division de statistique consacre à l'amélioration de l'Inventaire des activités de collecte de données statistiques, conçu comme un ensemble de bases de données à renvois croisés.

90. La Commission a fait valoir combien il importait que les pays disposent d'un accès électronique à l'Inventaire.

#### Mesures prises par la Commission

91. La Commission a prié la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU de présenter une version actualisée de l'Inventaire au Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination à sa session de 1995, après examen par le Sous-Comité des activités statistiques du CAC.

92. À sa 481e séance également, le 2 mars 1995, la Commission était saisie du rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination sur les travaux de sa dix-septième session (E/CN.3/1995/2), du rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur sa vingt-huitième session (E/CN.3/1995/11), et du rapport du Secrétaire général sur la coordination de la collecte des statistiques nationales (E/CN.3/1995/13).

93. Le Président du Groupe de travail a présenté le rapport du Groupe de travail sur sa dix-septième session. Le Président du Sous-Comité des activités statistiques du CAC a présenté le rapport du Sous-Comité sur sa vingt-huitième session, en indiquant a) la gamme d'activités auxquelles le Sous-Comité avait consacré ses travaux, b) l'utilisation des ressources nécessitée par la participation active des organisations membres du Sous-Comité aux travaux des équipes spéciales, et c) l'importance de mesures visant à renforcer le rôle des commissions régionales, surtout s'agissant de coopération technique dans le domaine des statistiques. La Commission a pris acte des rapports du Groupe de travail et du Sous-Comité, constatant que la majeure partie de la teneur en avait été examinée au titre d'autres points de l'ordre du jour.

#### Mesures prises par la Commission

94. La Commission :

a) A décidé que le Groupe de travail à sa dix-huitième session serait composé :

i) Des membres du bureau de la Commission de statistique à sa vingt-huitième session : Président – W. McLennan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord); Vices-Présidents – Zhang Sai



(Chine), C. Jarque (Mexique) et Y. Yurkov (Fédération de Russie);  
Rapporteur – C. Denell (Suède);

ii) De représentants d'États qui sont membres de la Commission de statistique : R. Madden (Australie), B. Molomo (Botswana), S. Schwartzman (Brésil), E. Outrata (République tchèque), H. Kudo (Japon) et K. Wallman (États-Unis d'Amérique);

b) A décidé que si l'un des membres du Groupe de travail n'était pas en mesure d'assister à une session, le Président du Groupe de travail demanderait à un membre de la Commission venant de la même région de prendre sa place;

c) A approuvé l'ordre du jour ci-après pour la dix-huitième session du Groupe de travail, tel qu'il avait été proposé par ce dernier à sa dix-septième session et modifié lors de la vingt-huitième session de la Commission :

ORDRE DU JOUR DE LA DIX-HUITIEME SESSION DU GROUPE  
DE TRAVAIL SUR LES PROGRAMMES INTERNATIONAUX DE  
STATISTIQUE ET LA COORDINATION

1. Application du SCN.
2. Travaux des équipes spéciales interorganisations.
3. Statistiques de l'environnement : liste d'indicateurs de base.
4. Statistiques sociales : suivi du Sommet mondial pour le développement social.
5. Classifications économiques.
6. Rôle des commissions régionales.
7. Rationalisation et amélioration du système de présentation de rapports à la Commission de statistique.
8. Coopération technique dans le domaine des statistiques.
9. Statistiques servant à la définition des orientations à l'échelon international.
10. Journée mondiale des statistiques.
11. Problèmes cruciaux en matière de statistiques économiques.
12. Sujets à traiter par roulement dans les publications nationales.

d) A noté que le Groupe de travail tiendrait sa dix-huitième session à New York du 14 au 17 novembre 1995.

## Chapitre XV

### QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET QUESTIONS CONNEXES

95. La Commission a examiné le point 16 de l'ordre du jour à sa 481e séance, le 2 mars 1995. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général donnant un aperçu général des travaux statistiques des organisations internationales de statistiques (E/CN.3/1995/25);

b) Rapport du Secrétaire général sur les plans des organisations internationales dans le domaine des statistiques (E/CN.3/1995/26);

c) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail de la Division de statistique pour 1996-1997 (E/CN.3/1995/CRP.1);

d) Rapport du Secrétaire général sur le prototype de nouvelle présentation du plan à moyen terme (A/49/301);

e) Note du Secrétaire général accompagnant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur les plans d'évolution méthodologique élaborés par les équipes spéciales interinstitutions chargées respectivement des statistiques de l'industrie et du bâtiment, du commerce international, des prix, y compris le Programme de comparaison internationale, de l'environnement, des finances, et par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/1995/12);

f) Exposé succinct des produits et activités des organisations internationales dans certains domaines statistiques;

g) Exposé succinct des plans des organisations internationales dans le domaine des statistiques;

h) Programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE, 1994/95 et 1995/96 : présentation intégrée (CES/830);

i) Programme de travail de 1995 du Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants.

Des extraits du rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1992-1993 (A/49/135/Add.1) intéressant la Commission lui ont été communiqués.

96. Le Directeur de la Division de statistique a présenté le programme de travail et des questions connexes.

### Mesures prises par la Commission

97. La Commission a accueilli favorablement les rapports qui lui ont été présentés, et approuvé le programme de travail proposé. Elle a convenu que la Division de statistique devrait axer particulièrement son activité sur les domaines suivants : application du SCN; statistiques sociales, surtout compte

tenu des résultats du prochain Sommet mondial pour le développement social; statistiques de l'environnement, en fonction des objectifs définis par la Commission du développement durable.

98. La Commission a approuvé le travail consacré à UNESIS et souligné qu'il importait d'en mener à bien la mise en place. Elle a, en particulier, encouragé à développer ce système de telle manière que les commissions régionales et les pays puissent notamment avoir accès aux données de la Division de statistique.

## Chapitre XVI

### PROBLÈMES CRUCIAUX EN MATIÈRE DE STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

99. La Commission a examiné le point 18 de son ordre du jour à sa 476e séance, tenue le 27 février 1995. Ce point a été ajouté à l'ordre du jour en raison de l'importance que revêtent actuellement les problèmes sur lesquels il porte.

100. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission a examiné les difficultés que suscitent la définition et la diffusion en temps utile d'indicateurs économiques pertinents et exacts, ainsi que leur interprétation et leur utilisation, et la manière dont le public en perçoit l'exactitude. Ces difficultés conceptuelles et opérationnelles concernent notamment la prise en compte de l'évolution de l'économie et les relations avec les médias et les autorités gouvernementales. On a souligné qu'il était indispensable de résoudre ces difficultés si l'on voulait préserver la fiabilité des statistiques. Parmi les difficultés se posant sur le plan conceptuel, on a évoqué celle qu'il y avait à concilier parité des taux de change et parité du pouvoir d'achat pour estimer le produit mondial.

#### Mesures prises par la Commission

101. La Commission :

a) A convenu que le sujet était suffisamment important pour qu'elle l'examine à sa prochaine session et que les rapports nécessaires soient établis;

b) A demandé à la Division de statistique de collaborer avec les représentants des États-Unis, de la République tchèque, de l'Australie, de l'Inde et du Fonds monétaire international afin de regrouper de façon rationnelle les différents éléments à débattre, de décider des rapports à établir et de demander qu'ils soient préparés;

c) A demandé à la Division de statistique de présenter au Groupe de travail de la Commission sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination, à sa session de novembre 1995, un rapport sur les progrès réalisés.

## Chapitre XVII

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION

102. La Commission a examiné le point 17 de l'ordre du jour à sa 481e séance, le 2 mars 1995. Elle était saisie d'une note du Secrétariat où figurait l'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session (E/CN.3/1995/L.3), qui a été modifié compte tenu des suggestions et décisions retenues par la Commission à la vingt-huitième session.

#### Mesures prises par la Commission

103. La Commission :

a) A approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa vingt-neuvième session (voir chap. premier, sect. B), sous réserve de l'examen final du Groupe de travail;

b) A prié le Groupe de travail d'arrêter définitivement l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-neuvième session;

c) A recommandé que la vingt-neuvième session se tienne à New York du 10 au 14 février 1997.

## Chapitre XVIII

### ORGANISATION DE LA SESSION

#### A. Ouverture et durée de la session

104. La Commission de statistique a tenu sa vingt-huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 27 février au 3 mars 1995. La Commission a tenu huit séances (de la 475e à la 482e).

105. La session a été ouverte par le Président temporaire, M. Joseph Olenski (Pologne).

106. Le Secrétaire général adjoint à l'information économique et sociale et à l'analyse des politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a prononcé une allocution.

#### B. Participation

107. Les représentants de 23 États membres de la Commission ont assisté à la session, à laquelle étaient également présents les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

#### C. Élection du bureau

108. À sa 475e séance, le 27 février, la Commission a élu par acclamation son bureau, composé comme suit :

Président : William McLennan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Vice-Présidents : Carlos Jarque (Mexique)  
Zhang Sai (Chine)  
Y. Yurkov (Fédération de Russie)

109. À sa 477e séance, le 28 février 1995, la Commission a élu Mme Chris Denell (Suède) Rapporteur.

#### D. Ordre du jour et organisation des travaux

110. À sa 475e séance, le 27 février 1995, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document E/CN.3/1995/1, en y ajoutant le point 18, tel qu'il avait été modifié oralement. L'ordre du jour figure plus loin à l'annexe II

111. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (E/CN.3/1995/L.1), telle qu'elle avait été modifiée oralement.

## Chapitre XIX

### ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION

112. À la 482e séance, le 3 mars 1995, la Commission a adopté les chapitres du projet de rapport de la vingt-huitième session qui figuraient dans les documents E/CN.3/1995/L.4 et Add.1 à 10, tels qu'ils avaient été modifiés au cours du débat. Les autres chapitres du projet de rapport ont été diffusés en anglais seulement et ont été adoptés par la Commission tels qu'ils avaient été modifiés au cours du débat.

Annexe I

PARTICIPATION

Membres

<u>Allemagne</u>	Hans Guenther Merk, Waltraud Moore*, Monika Ottemeyer**
<u>Argentine</u>	Samuel Goldberg
<u>Australie</u>	Richard Madden, Rob Edwards*
<u>Botswana</u>	B. C. Molomo
<u>Brésil</u>	Simon Schwartzman, Lucia Helena Garcia de Oliveira*, Magdalena Sophia Cronemberger de Araujo Goes*, Eduardo Paes Saboia*
<u>Chine</u>	Zhang Sai, Long Hua*, Fen Nailin*, Zhuang Wenwu*
<u>Espagne</u>	José Quevedo Carmen Arribas*
<u>États-Unis d'Amérique</u>	Katherine K. Wallman, Suzann Evinger*, Carol S. Carson**, Hugh T. Dugan**, Thomas Dunlavey**, Pamela Powel-Hill**, Thomas L. Messenbourg**, Martha Farnsworth Riche**, Robert B. Hartford**
<u>Fédération de Russie</u>	Y. Yurkov, A. Zverev, O. Alexeeva*, N. Tokmachev*, E. Nikitina**, A. Klochko**, A. Novikov**
<u>France</u>	Paul Champsaur, Jean-Louis Bodin*, Marie-Hélène Amiel*
<u>Ghana</u>	Oti Boateng, A. W. Al-hassan*
<u>Inde</u>	S. Sathyam
<u>Jamaïque</u>	Roland Booth
<u>Japon</u>	Hiroyasu Kudo, Shuichi Watanabe*, Yasuhiko Nagashima*, Tatzuro Matsue*, Keiko Horie**, Takashi Kanakubo**, Masayuki Sagara**
<u>Maroc</u>	Naima Ghemires, Abdellatif Belkouch*
<u>Mexique</u>	Carlos M. Jarque, Miguel Cervera Flores, Mario Palma Rojo*, Norberto Terrazas*
<u>Pakistan</u>	Mubeen Ahsan

---

\* Suppléant.

\*\* Conseiller.



<u>Pologne</u>	Jozef Olenski, Jolanta Szczerbinska*, Wojciech Ponikiewski**
<u>République tchèque</u>	Edvard Outrata, Olga Betikova*, Karel Zebrakovski*
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>	W. McLennan, John Pullinger, Fenella Parrot, A. Williams*, A. Grant**, V. Harris**
<u>Suède</u>	Jan Carling, Chris Denell*
<u>Ukraine</u>	Nikolai I. Borysenko, Y. A. Petrovsky*, Igor V. Goumenny**
<u>Zambie</u>	David S. Diangamo, Bruce Namakando*

États Membres de l'ONU représentés par des observateurs

Bélarus, Bulgarie, Canada, Colombie, Cuba, Italie, Nigéria, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Turquie

Organismes des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Université des Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, Président de la Conférence des statisticiens européens, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Président du Comité de statistique de la CESAP, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, Secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale

Institutions spécialisées et Organisation mondiale du commerce

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation mondiale du tourisme, Organisation mondiale du commerce

### Organisations intergouvernementales

Banque interaméricaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation panaméricaine de la santé, Commission du Pacifique Sud, Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants, Bureau de statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), Organisation mondiale des douanes

### Organisations non gouvernementales

Catégorie II : Institut international de statistique

ONG inscrites sur la liste : Association internationale de recherche sur le revenu et la fortune

## Annexe II

### ORDRE DU JOUR DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Célébration du cinquantième anniversaire des travaux statistiques internationaux du système des Nations Unies.
4. Comptabilité nationale.
5. Statistiques de l'industrie et du bâtiment.
6. Statistiques du commerce international.
7. Statistiques des finances.
8. Statistiques des prix.
9. Statistiques des services.
10. Classifications économiques internationales.
11. Statistiques démographiques et sociales.
12. Évaluation et suivi du développement économique et social.
13. Statistiques de l'environnement.
14. Coopération technique dans le domaine des statistiques.
15. Coordination et intégration des programmes statistiques internationaux.
16. Questions relatives au programme et questions connexes.
17. Ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session de la Commission.
18. Problèmes cruciaux en matière de statistiques économiques.
19. Rapport de la Commission sur les travaux de sa vingt-huitième session.

Annexe III

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS À LA COMMISSION À SA SESSION EXTRAORDINAIRE

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.3/1995/1	2	Ordre du jour provisoire
E/CN.3/1995/2	15	Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination sur les travaux de sa dix-septième session
E/CN.3/1995/3	4	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale
E/CN.3/1995/4	5	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques de l'industrie du bâtiment
E/CN.3/1995/5 et Add.1	6	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international; et note du Secrétaire général transmettant trois listes de codes et leurs descriptions se rapportant au projet de révision de la CTCL/Rev.3
E/CN.3/1995/6	7	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances
E/CN.3/1995/7	8	Note du Secrétaire général transmettant le rapport intérimaire de l'Équipe spéciale des statistiques des prix, y compris le Programme de comparaison internationale
E/CN.3/1995/8	13	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques de l'environnement
E/CN.3/1995/9	9	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des services
E/CN.3/1995/11	15	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination sur les travaux de sa vingt-huitième session
E/CN.3/1995/12	16	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination sur les plans d'évolution méthodologique élaborés par les équipes spéciales interinstitutions chargées respectivement des statistiques de l'industrie et du bâtiment, du commerce international, des prix, y compris le Programme de comparaison internationale, de l'environnement, des finances, et par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale
E/CN.3/1995/13	15	Rapport du Secrétaire général sur la coordination de la collecte des statistiques nationales
E/CN.3/1995/14	9	Note du Secrétaire général relative à un projet de proposition concernant un atelier sur le secteur des services nationaux (à l'intérieur des pays) dans les pays en développement
E/CN.3/1995/15	10	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services
E/CN.3/1995/16	10	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur les classifications internationales
E/CN.3/1995/17 et Add.1	11	Rapport du Secrétaire général sur les statistiques démographiques, sociales et les statistiques des migrations
E/CN.3/1995/18	11	Rapport du Secrétaire général sur les programmes de recensement de la population et de l'habitation de 1990 et de l'an 2000

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.3/1995/19	12	Rapport du Secrétaire général sur les travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes relatifs à l'élaboration de profils de la pauvreté
E/CN.3/1995/20	12	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Central Statistical Office du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux incidences sur les statistiques du Sommet mondial sur le développement social
E/CN.3/1995/21	14	Rapport du Secrétaire général sur la coopération technique dans le domaine des statistiques
E/CN.3/1995/22	14	Note du Secrétariat sur la coopération technique dans le domaine des statistiques
E/CN.3/1995/23	14	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de Statistiques Canada relatif à la formation et au perfectionnement des cadres en matière de statistique
E/CN.3/1995/25	16	Rapport du Secrétaire général sur un aperçu général des travaux statistiques des organisations internationales de statistiques
E/CN.3/1995/26	16	Rapport du Secrétaire général sur les plans des organisations internationales dans le domaine des statistiques
E/CN.3/1995/CRP.1	16	Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail de la Division de statistique pour 1996-1997
E/CN.3/1995/L.1	2	Organisation des travaux de la session
E/CN.3/1995/L.2	2	État de la documentation de la session
E/CN.3/1995/L.3	17	Ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session de la Commission
E/CN.3/1995/L.4 et Add.1 à 10, et Add.11 à 21*	19	Projet de rapport de la Commission
E/CN.3/1995/L.5	11	Australie, États-Unis d'Amérique, Ghana, Inde, Jamaïque, Mexique, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Zambie : projet de résolution
A/49/301	16	Rapport du Secrétaire général sur le prototype de nouvelle présentation du plan à moyen terme
A/49/135/Add.1	16	Parties pertinentes du rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1992-1993
CES/830	16	Programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE, 1994/95 et 1995/96 : présentation intégrée

---

\* Les additifs 11 à 21 ont été présentés à la Commission en anglais seulement.